



**OIAC**

**Conférence des États parties**

Dix-septième session  
26 – 29 novembre 2012

C-17/DG.16\*  
26 novembre 2012  
FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

## **DÉCLARATION D'OUVERTURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À LA DIX-SEPTIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES**

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Éminents collègues,  
Mesdames et Messieurs,

1. Bienvenue à toutes les délégations à la dix-septième session de la Conférence des États parties. Je remercie M. Jarmo Sareva, Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement, qui assiste à la Conférence au nom du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon.
2. Je félicite chaleureusement M. Peter Goosen, Ambassadeur de l'Afrique du Sud, à qui a été confiée la présidence de la Conférence. Votre mandat couronné de succès à la présidence du Conseil exécutif est de bon augure pour la Conférence. Je suis convaincu que votre vaste expérience diplomatique et votre connaissance approfondie de la dynamique de nos travaux vous permettront de conduire cette session de la Conférence à une conclusion heureuse; en vous présentant mes vœux de succès, je tiens à vous assurer du plein appui du Secrétariat.
3. Je saisis cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude à votre prédécesseur, M. Paul Arkwright, Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui s'est acquitté de façon remarquable de sa mission.
4. Alors que l'année 2012 touche à son terme, nous pouvons tirer un bilan satisfaisant d'une période où nous avons préservé l'élan de la réalisation des objectifs de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Nous nous souviendrons de la dernière session de la Conférence pour l'importante décision qu'elle a adoptée au sujet des délais finals prorogés de destruction des armes chimiques déclarées (C-16/DEC.11 du 1<sup>er</sup> décembre 2011). Aujourd'hui, le concept judicieux et constructif qui sous-tend cette décision a renforcé la Convention et a prouvé une fois de plus que nous devons notre succès à la bonne volonté de nos États parties et aux efforts extraordinaires qu'ils sont toujours prêts à consentir pour parvenir à des accords sur des questions délicates.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.



5. Les États parties concernés ont présenté les plans détaillés de destruction de leurs stocks restants d'armes chimiques; les dates d'achèvement qui y sont prévues servent de référence pour évaluer les progrès de l'application de la décision de la Conférence. Mon rapport annuel à la Conférence sur l'ensemble des progrès accomplis dans la destruction a déjà été distribué. Conformément aux dispositions de la décision susmentionnée, j'ai évoqué cette question dans le rapport que j'ai présenté à la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.
6. Je salue l'engagement constant de tous les États parties détenteurs à achever la destruction de leurs stocks restants et à poursuivre les progrès qu'ils ont réalisés en vue de respecter les obligations qu'ils ont contractées en vertu de la Convention. Par ailleurs, je les invite à tout mettre en œuvre pour accélérer le rythme actuel et mener à bonne fin la destruction le plus rapidement possible.
7. Cette année, une autre étape importante de la vie de notre Organisation a été franchie. En avril, la Convention a fêté ses 15 ans de fonctionnement. Ce quinzième anniversaire a été l'occasion de célébrer les progrès accomplis et de renouveler notre attachement aux buts de la Convention.
8. Une série d'événements commémoratifs ont été organisés à La Haye pour souligner l'engagement ferme des États parties à atteindre les objectifs de la Convention. La ville de La Haye et le Gouvernement des Pays-Bas, notre pays hôte, ont apporté un soutien de premier plan à l'organisation de ces événements.
9. Le 1<sup>er</sup> octobre, le point d'orgue des célébrations de cet anniversaire a été la réunion de haut niveau de l'OIAC organisée à New York en marge de la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le thème de la réunion a repris notre message clé pour cet anniversaire : "Quinze ans après la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques : célébrer les réussites. S'engager pour l'avenir." Le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a pris la parole lors de cet événement, ainsi que plus de 40 orateurs du monde entier, y compris des ministres. Les États parties ont souligné avec force leur engagement indéfectible envers les buts et objectifs de la Convention et leur résolution à poursuivre les efforts collectifs. Cet appui massif est une grande source de vitalité pour notre mission, notamment en ces temps où nos États parties rencontrent de nombreuses difficultés économiques et financières. Je remercie chaleureusement le Secrétaire général pour son soutien constant à la Convention et à l'OIAC.
10. Le Secrétaire général et moi-même avons récemment adressé des lettres aux chefs d'État et de gouvernement des huit pays qui ne sont pas encore parties à la Convention. Nous avons souligné qu'il est impératif qu'ils adhèrent à la Convention afin que nous atteignions l'objectif, partagé par la communauté internationale, de créer un monde exempt d'armes chimiques. Nos deux Organisations ont conclu un Arrangement supplémentaire relatif à l'Accord régissant nos relations. Cet arrangement prévoit les modalités nécessaires pour la conduite d'une enquête sur une allégation d'emploi d'armes chimiques, si le Secrétaire général de l'ONU en fait la demande. Nous avons également convenu de procédures en vue d'une collaboration avec le Service des interventions d'urgence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (UNOCHA), ce qui contribuera pour beaucoup à assurer

que l'OIAC est prête à fournir assistance et protection en cas d'emploi ou de menace d'emploi d'armes chimiques.

11. La participation des États parties aux événements liés au quinzième anniversaire a mis en valeur leur engagement en faveur des objectifs de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et de la réussite de sa mise en œuvre. Cet engagement revêt une valeur particulière au moment où nous relevons les défis de l'avenir.
12. La situation imposée par la conjoncture financière mondiale constitue un défi immédiat. Nous sommes conscients que nous devons prendre notre part du fardeau et nous adapter à la nouvelle donne économique. Le projet de budget-programme pour 2013, dont est saisie la Conférence (C-17/DEC/CRP.2/Rev.1 du 19 novembre 2012), traduit un équilibre soigneusement négocié. Il permet de préserver l'intégrité opérationnelle de la Convention tout en réduisant les dépenses. Par ailleurs, nous devons prendre grand soin de ne pas compromettre l'exécution des programmes. Pour cela, nous devons être guidés par la conviction que la Convention présente des avantages pour tous.
13. L'élimination, sous vérification, à ce jour, de 78 % des stocks mondiaux déclarés d'armes chimiques est l'une des réalisations majeures de la Convention. La destruction des armes chimiques restantes demeurera une priorité, mais le volume de nos travaux de vérification de la destruction continuera de diminuer au fil du temps. Toutefois, l'OIAC conservera son rôle de rempart contre la menace des armes chimiques. Notre mission future, adaptée aux réalités d'aujourd'hui et de demain, consiste à reprogrammer les tâches de l'Organisation, à savoir la prévention de la réapparition des armes chimiques et la prise de mesures pour faire face à de nouvelles menaces potentielles.
14. Une occasion importante de façonner notre avenir approche à grands pas. La troisième Conférence d'examen<sup>1</sup>, qui aura lieu du 8 au 19 avril 2013, est un événement dont on ne soulignera jamais assez l'importance. Les préparatifs vont bon train au sein du Groupe de travail à composition non limitée, sous la houlette compétente de Mme Nassima Baghli, Ambassadrice de l'Algérie. Le Secrétariat a rédigé un document exhaustif qui présente en détail les progrès réalisés par l'OIAC depuis la deuxième Conférence d'examen, tenue en 2008 (WGRC-3/S/1 du 5 octobre 2012). Ce document contient également une analyse des progrès enregistrés et des défis à venir.
15. Le Groupe de travail a tenu 19 réunions, au cours desquelles il s'est penché sur plusieurs questions fondamentales de façon méthodique et minutieuse. Des représentants de l'industrie chimique ont également eu l'occasion de renforcer leurs contacts avec l'OIAC au cours d'une réunion d'une journée. De plus, le Groupe de travail a examiné un rapport préliminaire du Conseil scientifique consultatif (RC-3/DG.1 du 29 octobre 2012), qui traite de questions importantes concernant les incidences potentielles des progrès scientifiques et technologiques sur la Convention. En marge de la présente session de la Conférence – jeudi 29 novembre –, une réunion se tiendra avec des représentants de la société civile pour échanger des informations et des avis relatifs à la troisième Conférence d'examen. Le Groupe de travail procédera

---

<sup>1</sup> Troisième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

bientôt à la rédaction de ses recommandations. J'appelle tous les États parties à participer activement à cet exercice.

16. Par ailleurs, nous avons adopté une démarche proactive d'approche d'un éventail plus large de parties prenantes. Nous avons lancé une initiative afin de renforcer encore nos relations avec l'industrie chimique mondiale, que je considère comme un partenaire clé pour nos travaux. De même, le Secrétariat est activement à l'écoute des représentants des milieux scientifiques et universitaires ainsi que des organisations non gouvernementales, qui apportent une contribution précieuse, bien que moins visible, à l'application de la Convention.
17. Mon rapport à la dix-septième session de la Conférence, y compris les principaux progrès réalisés au sein des différents programmes, est détaillé. L'intégralité de ma déclaration sera distribuée aux délégations en tant que document officiel, mais je vais maintenant présenter les faits saillants des différents programmes, en commençant par la démilitarisation chimique et la vérification.

### **Démilitarisation chimique et vérification**

18. Au 31 octobre 2012, les États détenteurs avaient déclaré au total 69 430,336 tonnes d'armes chimiques de la catégorie 1. Sur cette quantité, 54 258,464 tonnes, soit 78 % des armes chimiques de la catégorie 1, ont été détruites sous vérification internationale par le Secrétariat, ce qui représente une augmentation de 7 % par rapport au niveau atteint l'année dernière. Cette quantité globale détruite inclut 2,914 tonnes retirées des stocks d'armes chimiques de la catégorie 1 à des fins non interdites par la Convention, conformément à l'Article VI de la Convention et à l'alinéa *d* du paragraphe 2 de la sixième partie de l'Annexe sur la vérification.
19. La quantité totale d'armes chimiques de la catégorie 2 détruites au 31 octobre reste inchangée et s'établit à 919,931 tonnes, soit 52 % de la quantité totale déclarée. L'Albanie, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et l'Inde ont achevé la destruction de toutes leurs armes chimiques de la catégorie 2 déclarées, tandis que la Libye a détruit 39,64 % de la quantité qu'elle avait déclarée. En ce qui concerne les armes chimiques de la catégorie 3, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, l'Inde et Un État partie en ont achevé la destruction. En novembre 2011, la Libye a présenté une déclaration d'armes chimiques de la catégorie 3 supplémentaires non déclarées précédemment et dont la destruction est prévue en 2013.
20. Comme je l'ai indiqué plus haut, conformément à la décision prise par la Conférence des États parties au sujet du délai final prorogé du 29 avril 2012 (C-16/DEC.11), les États parties qui n'ont pu respecter le délai final prorogé ont déjà présenté leurs plans détaillés de destruction des stocks restants d'armes chimiques.

### Libye

21. Le 8 février 2011, les opérations de destruction en Libye ont été interrompues en raison de la défaillance du dispositif de chauffage d'une installation d'élimination. À cette date, la Libye avait détruit 13,476 tonnes, soit 51,15 % des stocks déclarés d'armes chimiques de la catégorie 1, et 555,71 tonnes, soit 39,64 % de ses armes chimiques de la catégorie 2.

22. En novembre 2011 et en février 2012, la Libye a présenté des déclarations d'armes chimiques non déclarées auparavant; le Secrétariat a par la suite vérifié ces déclarations en janvier et en avril 2012, respectivement.
23. À sa soixante-septième session, le Conseil exécutif a approuvé une décision sur la déclaration d'armes chimiques en Libye non déclarées précédemment (EC-67/DEC.9 du 27 mars 2012). Le Conseil s'est félicité de l'intention manifestée par la Libye de traiter toutes questions devant faire l'objet d'un éclaircissement quant à sa déclaration. Le Secrétariat s'emploie encore à éclaircir des détails de ces déclarations.
24. Dans son plan détaillé de destruction des armes chimiques restantes au-delà du 29 avril 2012, la Libye a indiqué qu'elle comptait reprendre les opérations d'élimination de ces stocks d'armes d'ici mars 2013 et qu'elle prévoyait d'en achever la destruction, y compris celle des précurseurs restants, d'ici décembre 2016. Il est prévu que la destruction des armes chimiques de la catégorie 3 soit achevée d'ici mai 2013.
25. La Libye a également informé le Secrétariat qu'elle a pris plusieurs mesures de protection et de prévention pour sécuriser ses stocks restants d'armes chimiques et qu'elle assurait la maintenance du système d'hydrolyse de l'ypérite de Ruwagha en vue de son utilisation. Par ailleurs, la Libye a examiné plusieurs options pour la destruction des armes chimiques restantes de la catégorie 1, qui permettraient de respecter les délais prévus dans son plan détaillé de destruction des armes chimiques restantes.
26. Au titre du Programme de partenariat mondial, le Canada a apporté une contribution financière non négligeable aux efforts que déploie le Secrétariat pour aider la Libye à s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention. Le Secrétariat et les autorités libyennes ont tenu plusieurs réunions bilatérales, qui ont principalement porté sur les plans et préparatifs de la Libye pour achever la destruction de son stock restant d'armes chimiques, ainsi que sur ma visite à Tripoli en mai de cette année et la récente visite d'une équipe d'experts en Libye ce mois-ci. Les autorités libyennes ont réaffirmé leur engagement à éliminer les stocks restants d'armes chimiques le plus rapidement possible. Conformément à une demande de la Libye, le Secrétariat a entamé, avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, un processus d'achat de matériel spécialisé afin de faciliter la reprise des opérations de destruction en Libye.

#### Fédération de Russie

27. La Fédération de Russie a détruit 27 653,020 tonnes, soit 69,19 % de la quantité totale déclarée d'armes chimiques de la catégorie 1. D'après son plan détaillé de destruction des armes chimiques restantes au-delà du 29 avril 2012 (EC-68/P/NAT.1 du 11 avril 2012), la Fédération de Russie prévoit de détruire la quantité restante de ses armes chimiques de la catégorie 1 d'ici décembre 2015. La Fédération de Russie a également détruit toutes ses armes chimiques de la catégorie 2 (10,616 tonnes) et de la catégorie 3.
28. Deux installations de destruction d'armes chimiques en Fédération de Russie ont achevé les opérations : Gorny et Kambarka. Quatre autres – Chtchoutchyé, Léonidovka, Maradykovski et Potchep – ont fonctionné en 2012. La nouvelle

installation de destruction d'armes chimiques en construction à Kizner devrait devenir opérationnelle en 2013. Fin août 2012, le Secrétariat a effectué une visite initiale à Kizner, pour se familiariser avec l'installation.

29. La Fédération de Russie continue d'appliquer son concept de mise en service graduelle des installations de destruction d'armes chimiques en faisant entrer en fonctionnement une par une les unités conçues pour la destruction d'un type précis d'agent chimique ou de munition. Un examen technique final de la nouvelle unité de destruction de Léonidovka a été effectué en octobre 2012. Cette unité est conçue pour la destruction des blocs pour bombes aériennes et devrait devenir opérationnelle en décembre 2012.
30. Dans l'installation de Chtchoutchyé, un deuxième bâtiment de mise en œuvre du procédé devrait devenir opérationnel en mars 2013.

#### États-Unis d'Amérique

31. Les États-Unis d'Amérique ont détruit 24 923,671 tonnes, soit 89,75 % de la quantité totale déclarée d'armes chimiques de la catégorie 1. D'après leur plan détaillé de destruction des armes chimiques restantes au-delà du 29 avril 2012 (EC-68/NAT.2 du 13 avril 2012), les États-Unis d'Amérique prévoient d'achever la destruction de leurs armes chimiques restantes d'ici septembre 2023. Les États-Unis d'Amérique ont également détruit toutes leurs armes chimiques de la catégorie 2 (0,010 tonne) et de la catégorie 3.
32. Cette année a marqué l'achèvement des opérations de destruction d'armes chimiques dans le dernier incinérateur, qui est aussi l'installation qui a fonctionné le plus longtemps aux États-Unis – l'installation d'élimination d'agents chimiques de Tooele. Tooele a commencé les opérations avant l'entrée en vigueur de la Convention et a détruit le plus gros volume, environ 12 118 tonnes de divers agents neurotoxiques et vésicants, soit 44 % du stock des États-Unis d'Amérique. Au total, 11 installations de destruction d'armes chimiques de cet État partie ont achevé leurs opérations, tandis que deux autres – Pueblo et Blue Grass – devraient commencer la destruction en décembre 2015 et en avril 2020, respectivement.
33. Les États-Unis d'Amérique ont informé le Secrétariat qu'ils mettaient en œuvre plusieurs mesures, y compris des programmes de mesures incitatives et le recrutement de personnel expérimenté ayant travaillé dans d'anciennes installations de destruction, pour garantir le lancement et l'achèvement de la destruction à Pueblo et à Blue Grass sans compromettre la sûreté et la sécurité.

#### Iraq

34. L'Iraq a présenté des informations supplémentaires à l'appui de la déclaration initiale de ses stocks d'armes chimiques. Les renseignements communiqués détaillent l'état des armes chimiques déclarées ainsi que les dangers d'ordre explosif, chimique et physique liés aux deux abris fortifiés dans lesquels ces éléments sont stockés.
35. L'Iraq a rappelé son engagement ferme à s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention et, en coopération avec le Secrétariat technique et plusieurs États parties,

œuvre à achever l'évaluation des armes chimiques déclarées et à aboutir à une décision sur des méthodes d'élimination appropriées.

#### Armes chimiques anciennes et armes chimiques abandonnées

36. La destruction des armes chimiques abandonnées par le Japon sur le territoire de la Chine s'est poursuivie tout au long de l'année. La Chine et le Japon ont indiqué que l'installation mobile de destruction de Nanjing avait achevé la destruction de l'ensemble des 35 681 éléments d'armes chimiques abandonnés par le Japon sur le territoire de la Chine, qui avaient été stockés dans l'entrepôt sécurisé de Nanjing ou regroupés dans les entrepôts sécurisés temporaires avoisinants.
37. La Chine et le Japon continuent de travailler ensemble pour faciliter le redéploiement de l'installation mobile de destruction de Nanjing à Wuhan, pour y poursuivre la destruction et préparer les essais de fonctionnement de l'installation mobile de destruction à Shijiazhuang. Les préparatifs se poursuivent en vue du lancement des opérations de déterrement et de récupération à Haerbing.
38. Au cours de l'année écoulée, sept inspections d'armes chimiques abandonnées par le Japon sur le territoire de la Chine ont eu lieu dans six sites en Chine.
39. Des inspections ont également eu lieu dans cinq sites d'armes chimiques anciennes, en Allemagne, en Belgique, en Italie, au Japon et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les opérations de destruction ont enregistré des progrès considérables en la matière mais des quantités significatives d'armes chimiques anciennes continuent d'être récupérées.

#### Installations de fabrication d'armes chimiques

40. Sur les 70 installations de fabrication d'armes chimiques déclarées par 13 États parties, 43 ont déjà été détruites et 21 ont été converties à des fins non interdites par la Convention. Onze États parties ont achevé la destruction ou la conversion de toutes leurs installations de fabrication d'armes chimiques déclarées. Toutes les installations de fabrication converties restent sujettes à vérification systématique par l'OIAC pour garantir qu'elles respectent en tous points les demandes de conversion approuvées.
41. En 2012, le Secrétariat technique a effectué l'inspection initiale de l'installation de fabrication d'armes chimiques à convertir en Iraq, une inspection systématique au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des inspections de quatre installations de fabrication d'armes chimiques converties et d'une installation de fabrication d'armes chimiques en cours de conversion en Fédération de Russie, cette dernière ayant été inspectée à deux reprises en 2012.
42. Suite à des consultations approfondies sur la nature des mesures de vérification qu'il convient de continuer à appliquer dans les installations de fabrication d'armes chimiques converties 10 ans après la certification de leur conversion, le Conseil exécutif, à sa soixante-septième session, a adopté une décision sur cette question (EC-67/DEC.7 du 16 février 2012) et, depuis le mois de mai 2012, le Secrétariat a repris la vérification dans ces installations. À ce jour, cinq installations de fabrication

d'armes chimiques de ce type en Fédération de Russie et une dans Un État partie ont déjà été inspectées conformément à cette décision du Conseil.

### Déclarations

43. Suite à une décision prise par le Conseil à sa cinquante et unième session (EC-51/DEC.1 du 27 novembre 2007), le Secrétariat a continué de publier des rapports de situation sur la présentation dans les délais des déclarations au titre de l'Article VI de la Convention. En ce qui concerne les déclarations initiales, nous avons reçu une déclaration supplémentaire ces derniers jours. Toutefois, sept États parties n'ont pas encore présenté de déclaration initiale et trois autres doivent encore remettre leurs déclarations au titre de l'Article III ou de l'Article VI.
44. Cette année, le nombre de déclarations annuelles d'activités passées présentées à temps a légèrement augmenté et est passé de 56 à 59, déclarations "néant" incluses. En d'autres termes, environ 67 % de ces déclarations ont été reçues à temps cette année. Le Secrétariat a continué de cibler les États parties qui présentent leurs déclarations avec plus de 30 jours de retard, en insistant sur ce problème auprès d'eux et en cherchant des améliorations. Cette approche a rencontré un certain succès. Sur les 12 États parties qui avaient présenté leurs déclarations annuelles d'activités passées pour 2010 avec plus de 30 jours de retard, 5 ont remis leurs déclarations annuelles d'activités passées pour 2011 à temps. Malgré ces efforts, 15 États parties ont présenté leurs déclarations annuelles d'activités passées pour 2011 avec plus de 30 jours de retard.
45. En ce qui concerne les déclarations annuelles d'activités prévues pour 2013, aucune amélioration n'a été constatée par rapport à l'année passée. Le nombre d'États parties ayant respecté le délai du 2 octobre pour remettre leurs déclarations du tableau 1 a légèrement diminué, 82 % des déclarations ayant été reçues à temps par rapport à 86 % l'année dernière. Pour les déclarations des tableaux 2 et 3, sur les 46 déclarations reçues à ce jour, 41 ont été présentées dans les délais; nous comptons en recevoir 3 autres, ce qui signifie qu'environ 84 % des déclarations auront été reçues à temps. Cette situation s'inscrit dans le sillage des 84 % de déclarations reçues à temps l'année passée, mais des améliorations sont encore possibles.

### Disparités dans les transferts et rapport sur l'application de la décision C-13/DEC.4 et autres mesures nationales liées à l'importation et à l'exportation de produits chimiques des tableaux 2 et 3

46. J'aimerais remercier de nouveau les 52 États parties qui ont pris le temps de répondre à l'enquête du Secrétariat sur l'application des principes directeurs à caractère facultatif relatifs à la déclaration des données d'importation et d'exportation de produits chimiques des tableaux 2 et 3 (C-13/DEC.4 du 3 décembre 2008). À partir des réponses reçues, le Secrétariat a présenté un rapport au Conseil, à sa soixante-septième session (EC-67/S/1 du 16 janvier 2012), sur les progrès réalisés dans l'application de ces principes directeurs à caractère facultatif, comme le prévoit la décision susmentionnée. Ce rapport présente des informations aux États membres pour faciliter les futures discussions sur la réduction du niveau de disparités. Comme noté dans ce rapport, des progrès limités ont été enregistrés en matière de réduction du nombre et de la portée des disparités; celles-ci sont constatées dans près de la moitié



des échanges de produits chimiques inscrits, à savoir un volume d'environ 160 000 tonnes. Cette question a une nouvelle fois été examinée au sein du Groupe Industrie et nous espérons que les discussions seront fructueuses.

47. Dans le rapport sur les activités de vérification pour 2011 (EC-69/HP/DG.1 du 1<sup>er</sup> mai 2012 et Corr.1 du 9 juillet 2012), ainsi que dans son supplément (EC-70/HP/DG.1 du 29 août 2012), le Secrétariat a de nouveau indiqué qu'un nombre significatif d'États parties participaient à des transferts de produits chimiques du tableau 2 et du tableau 3 sans présenter de déclaration à cet effet. Le Secrétariat a continué de travailler avec ces États parties au cours de l'année écoulée et, de ce fait, en 2012, deux États parties ont recommencé à présenter des déclarations d'importation et d'exportation et un troisième a présenté sa première déclaration d'importation et d'exportation. À la présente session de la Conférence et au cours de l'année à venir, le Secrétariat continuera de travailler avec les États parties restants pour leur rappeler les exigences en matière de déclaration et pour les aider à les respecter.

#### Traitement électronique

48. En septembre 2012, une nouvelle version de l'outil de déclarations électroniques pour les autorités nationales (logiciel EDNA) – la version 2.5 – a été publiée. Les nouvelles caractéristiques de cette version visent à renforcer la précision des déclarations et l'ergonomie d'ensemble du logiciel. Plusieurs États parties ont déjà utilisé la nouvelle version pour leurs déclarations annuelles d'activités prévues pour 2013; je les encourage à communiquer leur opinion à ce sujet au Secrétariat.
49. Les forums du groupe des utilisateurs du logiciel EDNA offrent une autre tribune de discussions et de retours d'information sur la façon d'améliorer les déclarations électroniques. Les États parties ont pu partager leurs expériences en la matière et aider le Secrétariat à évaluer les priorités de ses futurs travaux. Le troisième forum du groupe des utilisateurs a été organisé en juillet 2012 et l'accent a été mis sur deux projets importants, à savoir la transmission électronique sécurisée des déclarations et l'emploi du module EDNA pour la déclaration des installations du tableau 1. Le premier projet vise à renforcer la ponctualité des déclarations et le deuxième à permettre aux États parties de présenter leurs déclarations au titre de l'Article VI en format électronique uniquement. Le rapport du troisième forum du groupe des utilisateurs (S/1047/2012 du 19 octobre 2012) a été mis à la disposition des États parties.
50. En 2012, le Secrétariat a continué d'offrir une formation sur les déclarations électroniques. Un cours de base sur ce sujet a été donné dans le cadre du cours de base destiné au personnel des autorités nationales, qui s'est déroulé au siège de l'OIAC, à La Haye, du 6 au 9 mars. En outre, le Secrétariat a proposé une formation de deux jours sur les déclarations électroniques et l'utilisation du logiciel EDNA dans le cadre du seizième cours de formation sur les autorités nationales et les bases de données de produits chimiques, organisé par l'Institut VERIFIN<sup>2</sup>, qui a eu lieu à Helsinki (Finlande) du 13 au 24 août 2012. Plusieurs autres réunions ont eu lieu au siège

<sup>2</sup>

VERIFIN = Institut finlandais pour la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

de l'OIAC avec les États parties intéressés par la présentation électronique des déclarations à l'avenir.

51. Le traitement électronique des déclarations continue à évoluer positivement. Le Secrétariat a reçu des déclarations électroniques de 40 États parties pour la déclaration annuelle d'activités passées pour 2011. En conséquence, environ 90 % des sites d'usines déclarés l'ont été électroniquement. En 2012, deux États parties ont utilisé le logiciel EDNA pour la première fois. Le Secrétariat technique organise également des séances de formation au logiciel EDNA en marge de la présente session de la Conférence; les détails figurent dans le Journal des réunions de l'OIAC. Le Secrétariat se réjouit à l'avance de recevoir davantage de déclarations électroniques à l'avenir. Je vous encourage à contacter le Secrétariat si vous avez besoin d'orientations en matière de communication électronique des déclarations ou pour solliciter un soutien et une formation à l'utilisation de ce logiciel.

Enquête sur l'application des principes directeurs relatifs aux limites de faibles concentrations de produits chimiques du tableau 2A/2A\*

52. Dans le cadre du rapport sur les activités de vérification, le Secrétariat est tenu de faire rapport chaque année sur les progrès réalisés par les États parties dans l'application de la décision C-14/DEC.4, qui, comme je l'ai indiqué, a fixé des principes directeurs relatifs aux limites de faibles concentrations applicables aux déclarations des produits chimiques du tableau 2A et 2A\*. En se fondant sur les résultats de l'enquête menée en 2011 et à la lumière des renseignements communiqués au titre du paragraphe 5 de l'Article VII, le Secrétariat a signalé, dans le rapport sur les activités de vérification pour 2011 (EC-69/HP/DG.1 et Corr.1), que seuls 23 États parties l'avaient informé qu'ils avaient pleinement mis en œuvre cette décision.
53. Le Secrétariat procède actuellement à une deuxième enquête (S/1040/2012 du 18 septembre 2012) dans le but de recueillir des données pour le deuxième rapport sur l'état de l'application de la décision C-14/DEC.4. J'encourage tous les États parties qui n'ont pas encore informé le Secrétariat de l'application de cette décision à remplir le questionnaire avant la date butoir du 31 décembre 2012, afin que le prochain rapport soit aussi complet que possible.

Analyse des tendances qui se dessinent pour les données nationales globales relatives aux produits chimiques du tableau 2

54. Suite au succès du programme pilote qui visait à analyser les tendances qui se sont dessinées au cours des cinq dernières années dans les déclarations de données nationales globales, pour aider les États parties à recenser des activités potentiellement déclarables mettant en jeu des produits chimiques du tableau 2, le Secrétariat a élargi cette analyse à tous les États parties en 2011, ainsi qu'il est précisé dans le rapport sur les activités de vérification pour 2011. Au terme de cette analyse, le Secrétariat est entré en pourparlers avec huit États parties fin 2011 et début 2012; deux d'entre eux ont déjà répondu, dont un a indiqué avoir trouvé un site d'usines déclarable supplémentaire comme suite à cette analyse. Le Secrétariat suivra ce dossier avec les six États parties restants au cours de la présente session de la Conférence.

### Coopération avec l'Organisation mondiale des douanes

55. Le Secrétariat technique continue de participer à un projet conjoint avec l'Initiative "Douanes vertes" et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) afin de créer un module d'apprentissage en ligne sur les questions en rapport avec la Convention, qui s'adresserait spécifiquement aux fonctionnaires des douanes. Ce projet est financé par le Compte de l'ONU pour le développement. Le contenu du module est fin prêt et est en cours de conversion par l'OMD au format d'apprentissage en ligne. Le module devrait en principe être mis à la disposition des fonctionnaires des douanes début 2013. Le Secrétariat continue également d'étudier avec l'OMD les modifications qui pourraient être apportées aux codes du Système harmonisé afin d'y inclure les codes uniques qui correspondent aux produits chimiques inscrits les plus échangés. Ce faisant, il sera plus facile pour l'ensemble des pays de réunir les données et de contrôler le commerce des produits chimiques inscrits. Le Sous-comité scientifique de l'OMD a accepté la proposition détaillée qui lui a été présentée et qui est actuellement en cours d'approbation.

### Vérification de l'industrie

56. S'agissant des inspections au titre de l'Article VI, 211 inspections ont été réalisées à la date du 25 novembre, soit 96,3 % des 219 inspections au titre de l'Article VI prévues dans le budget-programme de 2012. Sur ce total, huit ont été conduites dans des sites d'usines du tableau 2 où les équipes d'inspection ont procédé à des prélèvements et à des analyses d'échantillons. Le programme d'inspections au titre de l'Article VI pour cette année devrait se terminer dans les temps.
57. Dans le but de sélectionner davantage d'Autres installations de fabrication de produits chimiques (AIFPC) d'une pertinence relativement importante pour la Convention et moins d'AIFPC relativement peu pertinentes, la sélection des sites d'usines pour 2013 se fera conformément à la méthode décrite dans la note du Secrétariat S/962/2011 du 8 septembre 2011. La méthode révisée de sélection des sites AIFPC sera ainsi utilisée pour la deuxième fois.

### Examen de la qualité des inspections et analyse des rapports d'inspection finals

58. La deuxième Conférence d'examen<sup>3</sup> a insisté sur l'importance du régime de vérification pour les activités non interdites par la Convention et a souligné qu'il fallait poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité et l'efficience du régime de vérification (paragraphe 9.57 du document RC-2/4 du 18 avril 2008). Des efforts ont donc été déployés afin d'optimiser les activités de vérification.
59. Le Secrétariat a récemment achevé un programme de trois ans qui visait à examiner en toute indépendance la qualité de tous les types d'inspections de l'industrie. Il s'agissait notamment d'examiner 21 inspections (effectuées dans 17 États parties) pendant toute la durée du programme, au cours desquelles des fonctionnaires du Secrétariat qui n'interviennent habituellement pas dans la planification ou la conduite des inspections ont accompagné les équipes d'inspection en tant qu'observateurs

---

<sup>3</sup> Deuxième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

(un fonctionnaire pour chaque inspection qui faisait l'objet de l'examen). Seules les activités menées par le Secrétariat ont été examinées. Ce programme d'examen de la qualité visait principalement à recenser les tendances ou les évolutions difficilement décelables dans la conduite quotidienne d'activités d'inspection et de vérification, et à déterminer les actions nécessaires pour générer des bénéfices à plus long terme.

60. Par ailleurs, le Secrétariat veut améliorer la capacité du Système d'information pour la vérification (VIS) de sorte qu'il soit possible d'analyser les faits constatés pendant les inspections industrielles. Les rapports d'inspection finals contiennent une profusion de données d'inspection. Dans le cadre du développement de la capacité du VIS, tous les rapports d'inspection finals des inspections de l'industrie menées en 2010 et en 2011 ont été examinés.
61. À l'heure actuelle, le Secrétariat analyse les conclusions qui ont été dégagées dans le cadre de ces deux examens. Les conclusions seront à la base de mesures qui permettront d'améliorer la fiabilité, l'efficacité et l'efficience de la vérification dans les installations industrielles. J'ai l'intention d'en porter les aspects pertinents à la connaissance des États parties dans une note du Secrétariat, dans les prochaines semaines, et une présentation sera également faite aux États parties.

#### Présentation de rapports sur les activités de vérification

62. Comme par le passé, le Secrétariat a rendu compte des activités de vérification au cours de l'année. Un résumé détaillé des activités de vérification menées en 2011 figure dans le rapport sur les activités de vérification, ainsi que dans le récapitulatif non classifié des activités de vérification (S/1042/2012/Rev.1, en anglais seulement, du 2 novembre 2012).

#### État de préparation à la conduite d'une inspection par mise en demeure et d'une enquête sur une allégation d'emploi

63. Dans le cadre des activités que le Secrétariat mène actuellement pour améliorer son état de préparation à conduire une inspection par mise en demeure ou une enquête sur une allégation d'emploi, le Secrétariat a organisé un atelier sur les enseignements tirés des exercices d'inspection par mise en demeure et d'enquête sur une allégation d'emploi, tenu les 5 et 6 juillet respectivement. Cet atelier a rassemblé un ensemble d'experts qui avaient pris part aux exercices antérieurs sur cette question, y compris des experts provenant d'autres organisations internationales. Le Secrétariat a mis à la disposition des États parties un récapitulatif des discussions qui ont eu lieu et des recommandations qui ont été formulées.
64. En 2012, la formation des inspecteurs de l'OIAC a notamment inclus des exercices sur le terrain d'inspection par mise en demeure et d'enquête sur une allégation d'emploi. Dans ce contexte, l'exercice d'inspection par mise en demeure "McCavity" a eu lieu au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord du 1<sup>er</sup> au 4 octobre, et un exercice d'enquête sur une allégation d'emploi a été organisé en Serbie du 8 au 20 octobre, sur lequel le Secrétariat présentera bientôt un exposé.

65. Je tiens à souligner qu'afin d'assurer la viabilité des mécanismes prévus au titre des Articles IX et X de la Convention, il est essentiel que les États parties veillent également à ce qu'ils soient prêts à accueillir une inspection par mise en demeure et à faciliter une enquête sur une allégation d'emploi.

**Sciences et technologies, y compris Conseil scientifique consultatif**

66. Comme je l'ai mentionné, le Conseil scientifique consultatif ("le Conseil scientifique") a récemment publié un rapport sur les progrès scientifiques et technologiques intéressant la Convention (RC-3/DG.1), comme il l'avait fait avant la première et la deuxième Conférences d'examen. Le rapport présente de façon détaillée les progrès enregistrés dans le domaine des sciences et des technologies depuis la deuxième Conférence d'examen et contient des évaluations visionnaires à cet égard. Le rapport contient également des recommandations pratiques qui sont soumises à l'examen des États parties et du Secrétariat. Je remercie les membres du Conseil scientifique pour leur précieuse contribution. Le Président du Conseil scientifique présentera un exposé à l'intention des États parties dans le courant de cette semaine. Cet exposé complétera la présentation qui avait été faite par le Président du Conseil scientifique le 1<sup>er</sup> novembre à l'intention du Groupe de travail à composition non limitée chargé des préparatifs de la troisième Conférence d'examen. Je prépare actuellement une réponse au rapport du Conseil scientifique sur les sciences et les technologies, que j'ai l'intention de distribuer aux États parties dans les prochaines semaines.
67. S'agissant de la convergence de la biologie et de la chimie, le groupe de travail temporaire du Conseil scientifique chargé de cette question a tenu sa deuxième réunion en septembre de cette année et se réunira une fois de plus en avril.
68. Le Groupe de travail temporaire sur le prélèvement et l'analyse d'échantillons a terminé ses travaux en septembre et je tiens à remercier M. Robin Black qui a présidé avec compétence les délibérations de ce groupe, lequel a apporté maintes contributions de fond aux travaux de l'Organisation.
69. En 2012, le Conseil scientifique a créé un nouveau groupe de travail temporaire sur l'éducation et la sensibilisation à la science et à la technologie, qui s'est réuni à deux reprises cette année. Au cours de la deuxième réunion de ce groupe, qui s'est tenue la semaine dernière parallèlement à la réunion annuelle des autorités nationales, des membres du Conseil scientifique et des représentants d'États parties ont eu la possibilité de procéder à des échanges directs lors des sessions de la réunion des autorités nationales. La date de la deuxième réunion de ce groupe de travail temporaire avait été choisie pour améliorer l'interaction entre les autorités nationales et le Conseil scientifique, comme celui-ci l'avait recommandé.
70. Le 10 décembre, le Groupe de travail temporaire sur la convergence de la biologie et de la chimie et le Groupe de travail temporaire sur l'éducation et la sensibilisation à la science et à la technologie, respectivement, organiseront une activité parallèle conjointe en marge de la réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques à Genève (Suisse).

71. J'ai demandé au Conseil scientifique de créer un groupe de travail temporaire supplémentaire qui serait chargé de passer en revue les aspects du régime de vérification. Une version détaillée du mandat de ce groupe de travail est actuellement en cours d'élaboration. Il est prévu que ce groupe tienne sa première réunion au début de 2013.
72. Le mandat de quatre membres du Conseil scientifique est arrivé à expiration en 2012. Je renouvelle mes remerciements à MM. Mahdi Balali-Mood, Philip Coleman, Jose Luiz Gonzales Chavez et Robin Black pour leur engagement et la tâche considérable qu'ils ont accomplie au service du Conseil scientifique au cours des six dernières années ou plus.
73. J'ai nommé cinq nouveaux membres au sein du Conseil scientifique : M. Mohammad Abdollahi (Iran), qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre et M. François Mauritz van Straten (Afrique du Sud), Mme Nicia Maria Fusaro Mourao (Brésil), M. Carlos David Gonzalez Berutti (Uruguay) et M. Christopher Timperley (Royaume-Uni), qui prendront leurs fonctions le 1<sup>er</sup> janvier. Mme Neivy Fernandes Manresa (Cuba) m'a informé que, pour des raisons personnelles, elle ne serait pas en mesure d'achever son mandat au sein du Conseil scientifique.
74. En 2013, le mandat de huit autres membres du Conseil scientifique arrivera à expiration; il s'agit du premier mandat de cinq membres et du second mandat de trois membres. De ce fait, au moins trois autres sièges deviendront vacants en 2013. J'ai l'intention de lancer prochainement un appel à candidatures.
75. Je saisis cette occasion pour exprimer l'espoir que les États membres répondront favorablement à mon appel à contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le Conseil scientifique consultatif, qui a été diffusé en février (S/983/2012 du 6 février 2012). J'aimerais remercier les Gouvernements de la Turquie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour les contributions qu'ils ont versées cette année. Le Fonds d'affectation spéciale constitue une source importante de financement pour les groupes de travail temporaires du Conseil scientifique, dans le cadre desquels se déroulent la plupart des travaux de fond du Conseil scientifique, et qui permettent un dialogue entre les organes directeurs et le Conseil scientifique. Vu le rythme rapide d'évolution des progrès scientifiques et technologiques, je vous encourage tous à envisager de contribuer au Fonds d'affectation spéciale afin d'appuyer nos activités.

#### Laboratoire de l'OIAC

76. Le réseau des laboratoires partenaires qui peuvent effectuer des analyses d'échantillons hors site est solide, vu que 22 laboratoires de 17 États membres ont rempli les critères requis pour devenir des laboratoires désignés de l'OIAC. Par ailleurs, 18 laboratoires de 14 autres États membres participent activement au programme des essais d'aptitude et aspirent à obtenir le statut de laboratoire désigné.
77. L'analyse des échantillons biomédicaux, à l'appui des enquêtes sur une allégation d'emploi, constitue un réel défi. Un deuxième exercice de mise en confiance relatif à l'analyse des échantillons biomédicaux a été organisé en février de cette année. Vingt-deux laboratoires de 18 États membres y ont pris part. Les résultats font état

d'une nette amélioration par rapport au premier exercice et soulignent les compétences et connaissances techniques des laboratoires des États membres. Un troisième exercice, intégrant les suggestions du Conseil scientifique, commencera en février 2013. Ces exercices visent à déboucher sur un programme qui permettra de désigner des laboratoires pour l'analyse hors site d'échantillons biomédicaux.

### **Activités de la Division de l'inspection**

#### Formation des inspecteurs

78. Outre les exercices de formation précédemment évoqués, le Secrétariat a continué de dispenser d'autres formations à l'intention des inspecteurs de l'OIAC. Je tiens à remercier la France, l'Italie, la Jordanie, les Pays-Bas, la République tchèque et la Slovaquie pour l'appui qu'ils ont apporté à toute une série d'activités de formation, qui ont permis de préserver et de développer plus avant la capacité du Secrétariat à conduire des inspections de routine et à faire face à d'autres situations opérationnelles auxquelles l'OIAC pourrait être confrontée dans le cadre des obligations qu'elle a contractées au titre de la Convention.

#### Version révisée du Manuel d'inspection

79. En se basant sur l'expérience qu'il continue d'acquérir à la lumière des inspections concernant à la fois la destruction des armes chimiques et les installations industrielles, le Secrétariat a procédé à une refonte exhaustive de son Manuel d'inspection, qui a été publié cette année.

### **Régime de confidentialité**

80. Le Bureau de la confidentialité et de la sûreté a supervisé l'introduction d'une amélioration importante au régime de confidentialité, à savoir l'installation d'un outil de suivi de la sécurité du réseau sécurisé. Les activités se poursuivent également afin d'assurer le même niveau de capacité de suivi de la sécurité dans le réseau non sécurisé, tâche qui devrait en principe être achevée d'ici fin 2012. Ces améliorations ont été apportées suite aux recommandations contenues dans les rapports d'audit interne et externe. À cet égard, l'équipe chargée de l'évaluation et de l'audit de la sécurité, constituée de représentants d'États parties, s'est rendue à deux reprises à l'OIAC depuis la seizième session de la Conférence. Dans le cadre de ses travaux, l'équipe visait avant tout à procéder à un examen de l'utilisation sécurisée et de la surveillance effective des réseaux de l'OIAC. L'équipe a remis un rapport au Secrétariat technique qui contenait des recommandations supplémentaires; celles-ci ont été classées par ordre de priorité et leur application est en cours.

#### Commission de la confidentialité

81. En mai 2012, le Bureau de la confidentialité et de la sûreté a fourni des services de secrétariat à la réunion annuelle de la "Commission pour le règlement des litiges relatifs à la confidentialité", également appelée la "Commission de la confidentialité", au cours de laquelle il a organisé un exercice articulé autour d'un cas fictif. Malheureusement, pour la deuxième fois en trois ans, faute de quorum, la Commission de la confidentialité n'a pas pu statuer ni élire ses membres.

J'invite les États parties qui ont des représentants au sein de la Commission de la confidentialité à tout mettre en œuvre pour veiller à ce que ces membres assistent aux réunions, de sorte que la Commission de la confidentialité puisse s'acquitter de ses importantes responsabilités.

## **Coopération internationale et assistance**

### Coopération internationale

82. En 2012, le Secrétariat a continué de mettre au point des activités qui visent le développement économique et technologique des États parties en encourageant la coopération internationale dans des domaines liés à l'emploi de la chimie à des fins pacifiques. Ces activités ont été menées avec l'appui et la coopération qu'il a reçus de la part de plusieurs partenaires, y compris des gouvernements, des établissements universitaires et de l'industrie.
83. Dans le domaine de la gestion chimique intégrée, la treizième édition du Programme des scientifiques associés, qui a rassemblé 32 participants, s'est déroulée avec succès sur une période de 9 semaines. Depuis son lancement en 2000, 297 participants de 102 États parties ont pu bénéficier de ce programme phare de l'OIAC. Nous avons également créé une association des anciens du Programme des scientifiques associés, qui facilitera les contacts entre les scientifiques associés. Des pages spéciales dédiées à l'Association des anciens ont été élaborées pour le site Web de l'OIAC, de même que des pages Facebook et Flickr dédiées.
84. Dans le cadre de ses efforts qui visent à accroître les capacités analytiques et à perfectionner les techniques de laboratoire des États parties, le Secrétariat a organisé, en coopération avec l'Institut VERIFIN, cinq cours de développement des capacités analytiques. Parmi ces cours figuraient notamment trois modules dédiés au perfectionnement des compétences de laboratoire, à l'aide de différentes techniques. Par ailleurs, deux cours de perfectionnement sur les techniques analytiques des laboratoires ont été organisés à Madrid (Espagne) et à Kiev (Ukraine), à l'intention des chimistes hispanophones et russophones des régions Amérique latine et Caraïbes<sup>4</sup> et Europe orientale, respectivement.
85. Plusieurs activités en matière de coopération internationale ont également été organisées dans le cadre du Programme de renforcement de la coopération avec l'Afrique sur la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("le Programme pour l'Afrique"). Parmi ces activités figuraient notamment un cours de chimie analytique en Afrique du Sud, un cours sur la génération et l'interprétation des spectres de chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse<sup>5</sup> au Kenya, et un atelier à l'intention des directeurs de laboratoire au siège de l'OIAC. Un autre programme important a bénéficié d'une contribution volontaire versée par la Norvège, à savoir le programme de développement et de formation à la chimie des produits naturels en Malaisie. Ce programme de formation a insisté sur la mise en valeur

---

<sup>4</sup> Sans objet en français.

<sup>5</sup> Sans objet en français.



du potentiel économique et la valorisation du développement de produits commercialisables.

86. Afin d'appuyer l'échange de connaissances dans le domaine de la chimie, le Secrétariat a apporté son concours à plus de 30 projets de recherche, soit directement, soit conjointement avec la Fondation internationale pour la science. À ce jour, cette fondation a appuyé 22 rencontres scientifiques, ce qui a permis à pas moins de 93 scientifiques et chercheurs de prendre part à ces forums scientifiques dans le cadre du Programme d'appui aux conférences. Quatre de ces rencontres ont eu lieu en Afrique, pour lesquelles 23 ressortissants africains ont été parrainés. Le Secrétariat a également soutenu 10 nouveaux stages, y compris à l'Université de technologie de Delft, au laboratoire Spiez et à l'Institut VERIFIN.
87. En ce qui concerne la sensibilisation de l'industrie et la sûreté et la sécurité chimiques, le Secrétariat a continué d'organiser des séminaires et de prendre part à des rencontres sur ces sujets. Un séminaire de gestion de la sûreté et de la sécurité chimiques a été organisé en Malaisie à l'intention de 36 participants régionaux, y compris un représentant d'un État non partie, à savoir le Myanmar. Un atelier sur le développement et l'utilisation pacifique de la chimie à l'intention des États membres de l'OIAC de la région de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie du Sud a eu lieu à Séoul (République de Corée).
88. Afin d'accroître la collaboration avec d'autres organisations internationales ainsi qu'avec l'industrie, le Secrétariat a pris part à la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM3), tenue à Nairobi (Kenya) en septembre, et à la septième Conférence-exposition internationale "India CHEM 2012" organisée à Mumbai (Inde) en octobre. Des représentants du Secrétariat ont également assisté à la réunion organisée par le Groupe de direction du programme "Responsible Care®" (gestion responsable).
89. Le troisième cours de gestion de la sécurité chimique a été organisé pour la région Afrique en coopération avec la *Bergische Universität* de Wuppertal (Allemagne). Ce cours a été financé grâce à une contribution volontaire versée par le Gouvernement allemand.
90. Il est prévu d'organiser deux autres rencontres au titre du Programme de sensibilisation de l'industrie à la mi-décembre. La première rencontre est un séminaire à l'intention de la région Asie qui se tiendra au Qatar, la seconde aura lieu au Népal et s'adressera spécifiquement aux États membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale.
91. À sa seizième session, la Conférence des États parties a pris une décision historique relative à l'Article XI (C-16/DEC.10 du 1<sup>er</sup> décembre 2011), dans laquelle elle mettait en place un cadre global en vue de l'application intégrale de cet article de la Convention. Une des mesures proposées concernait la convocation d'ateliers afin de fixer des priorités régionales dans le sillage de l'atelier relatif à l'Article XI, qui a connu un très vif succès et qui s'est tenu en 2010. Eu égard à ce mandat, deux ateliers régionaux sur l'Article XI ont été organisés en Chine et en Uruguay pour les régions Asie et Amérique latine et Caraïbes, respectivement. Les conclusions et

recommandations de ces ateliers sont actuellement communiquées aux États membres, dans le cadre d'un processus de consultations officieuses.

### **Appui à l'application de la Convention**

92. L'appui apporté aux États parties dans les efforts qu'ils déploient pour effectivement appliquer la Convention continue de figurer au cœur des activités du Secrétariat. En 2012, le Secrétariat a organisé plus de 21 types différents d'activités et de rencontres, y compris plusieurs cours. Le Secrétariat s'est employé à fournir un appui sur mesure aux États parties dans le domaine de l'application au plan national. Il a ainsi apporté une assistance dans les domaines suivants : élaboration et adoption de la législation nationale requise; renforcement des capacités entre les autorités nationales et leurs principales parties prenantes, y compris les autorités douanières; application efficace du régime des transferts; amélioration de la capacité des autorités nationales à préparer et à transmettre dans les délais des déclarations précises prescrites par l'Article VI et gestion efficace des inspections au titre de l'Article VI.
93. La réunion annuelle et les réunions régionales des autorités nationales offrent l'occasion unique de rassembler les autorités nationales, contribuant ainsi à l'échange de données d'expérience et de meilleures pratiques. Je tiens à remercier le Costa Rica, l'Éthiopie, la Pologne et le Sri Lanka en leur qualité de pays hôtes des réunions régionales qui ont eu lieu cette année pour les États parties d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique, d'Europe orientale et d'Asie, respectivement.
94. Il est essentiel que les autorités douanières continuent de développer leurs connaissances et compétences afin de garantir une qualité uniforme des déclarations relatives aux échanges commerciaux et aux transferts, et de réduire au minimum les disparités dans les transferts. Le Secrétariat a organisé quatre cours régionaux et sous-régionaux sur les aspects techniques du régime des transferts de la Convention à l'intention des fonctionnaires des douanes (en Argentine, en Croatie, au Ghana, au Kenya et au Qatar) à cette fin. Un cours similaire devrait se tenir en Inde du 10 au 13 décembre.
95. Le respect des obligations de déclaration au titre de l'Article VI fait partie intégrante du fonctionnement des autorités nationales. Afin de les aider à cet égard, le Secrétariat a organisé une formation à Doha à l'intention des États parties d'Asie. Le Secrétariat a également tenu un cours au Chili, pour les États parties d'Amérique latine et des Caraïbes, sur l'aspect connexe de la formation du personnel d'accompagnement dans le cadre des inspections menées au titre de l'Article VI.
96. Le Secrétariat a procédé à un examen de sa stratégie en matière de missions bilatérales d'assistance technique et a décidé d'organiser moins de missions qui seront davantage ciblées. Ces missions visent à répondre aux besoins spécifiques des États parties dans différents domaines de l'application de la Convention, y compris la législation, les déclarations et les inspections, les procédures douanières et le dialogue avec l'industrie. Le Secrétariat s'est également employé à cibler ces missions sur les États parties dont les progrès d'application sur le plan national ont évolué au point où l'organisation d'une telle mission pourrait avoir une véritable influence sur le processus d'adoption de la législation. Il a également été décidé d'organiser les cours de base à l'intention du personnel des autorités nationales au siège de l'OIAC.

Trois cours de ce type ont eu lieu cette année, rassemblant près de 100 participants de l'ensemble des cinq régions.

97. Le Secrétariat technique a continué d'œuvrer avec d'autres organisations compétentes afin d'accroître son appui aux États parties. Dans le cadre de cet effort, l'Union africaine a organisé la dixième d'une série de réunions régionales organisées par le Secrétariat technique pour les autorités nationales d'Afrique. Le Secrétariat a également cherché à collaborer plus étroitement avec la CARICOM<sup>6</sup> aux Caraïbes et avec le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA)<sup>7</sup> dans le cadre des efforts qu'il déploie pour encourager les États parties de ces régions à appliquer la Convention. Le Secrétariat cherchera à élargir sa coopération avec les organisations régionales en 2013; il juge en effet que ce type de collaboration est des plus bénéfiques. J'encourage les États parties à aider l'OIAC à coopérer avec les organisations régionales.
98. Pendant la période considérée, le Secrétariat technique a continué à mettre en place des activités visant à promouvoir et à appuyer l'application au plan national en Afrique dans le cadre du Programme pour l'Afrique. Le Programme pour l'Afrique est un mécanisme qui a pour but d'apporter un soutien supplémentaire aux États parties de la région. Le programme a bénéficié d'une impulsion considérable grâce à l'appui financier apporté par les Gouvernements de l'Allemagne, de la Finlande, de la Norvège et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que de l'Union européenne. Les autorités nationales de la région ont tiré parti des occasions et compétences offertes dans le cadre du programme pour conforter leurs rôles, renforcer les capacités locales et stimuler le processus d'application au plan national. Le Secrétariat technique est très reconnaissant à tous les donateurs et à toutes les personnes qui ont appuyé le programme pour les contributions financières et en nature qu'ils ont apportées.
99. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour améliorer l'appui technique et l'assistance fournis aux États parties, le Secrétariat technique a lancé, à titre expérimental, un Programme de tutorat des autorités nationales qui vise à faciliter les échanges entre les autorités nationales, et notamment à fournir un appui financier et des conseils techniques. Les autorités nationales algérienne et nigérienne ont ainsi été jumelées avec succès dans le cadre du programme, tandis que les autorités nationales pakistanaise et yéménite ont confirmé qu'elles étaient prêtes à prendre part à ce programme. Le Secrétariat s'attend à davantage d'échanges de ce type.
100. Des progrès ont également été enregistrés en ce qui concerne le projet d'apprentissage en ligne de l'OIAC. Les deux premiers modules – qui traitent de l'historique et du contexte de la Convention ainsi que de la structure et du fonctionnement de l'OIAC – et le texte de la Convention sont désormais disponibles sur le site Web de l'OIAC. À cet égard, je remercie l'Union européenne qui a généreusement accepté de verser une partie du financement requis pour l'élaboration des autres modules de ces outils d'apprentissage en ligne.

---

<sup>6</sup> CARICOM = Communauté des Caraïbes.

<sup>7</sup> Sans objet en français.

101. Alors que des progrès continuent d'être faits dans ce domaine, d'autres efforts s'imposent pour veiller à ce que tous les États parties appliquent intégralement et efficacement la Convention. Les États parties et le Secrétariat ont entrepris des consultations afin d'étudier une proposition présentée par le Secrétariat qui concerne l'adoption d'une démarche par étapes, axée sur des résultats, visant à faciliter l'élaboration de la législation nationale. Plusieurs cycles de consultations ont été organisés au cours du deuxième semestre de cette année afin de préciser plus avant la démarche proposée et de recueillir également les avis des États parties. Ces avis ont été insérés dans la proposition élaborée par le Secrétariat sur la voie qu'il y aurait lieu de suivre, et sous-tendront l'assistance que le Secrétariat apportera aux États parties qui doivent encore lancer le processus de rédaction de leurs textes législatifs. Dans le cadre de cette démarche, le Secrétariat compile actuellement plusieurs modèles de législation, qui seront mis à la disposition de ces États parties.
102. Le Secrétariat a récemment contribué à la rédaction d'une législation sur mesure dans le cadre du programme nouvellement créé de stages pour les rédacteurs juridiques et les représentants des autorités nationales, qui s'est tenu au siège de l'OIAC du 15 au 21 novembre. Ce programme vise à fournir assistance et appui à quatre rédacteurs législatifs d'États parties qui n'ont pas encore entamé la rédaction de leur législation nationale d'application, afin qu'ils élaborent un projet de législation sur mesure à l'intention de leurs États parties respectifs. Cette nouvelle initiative a reçu un accueil favorable.
103. Je souligne que cette démarche vise à faciliter le processus de rédaction de textes législatifs et que le Secrétariat s'est engagé à apporter tout l'appui nécessaire aux États parties à cet égard. J'espère que les États parties souscriront à cette nouvelle formule, qui sous-tendra nos futures activités en la matière.
104. La semaine dernière, j'ai écrit aux ministres des affaires étrangères des États parties qui doivent encore adopter les mesures nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations au titre de l'Article VII. Tout en les invitant instamment à prendre les mesures nécessaires, le Secrétariat leur a offert toute l'aide possible.

#### **Assistance et protection**

105. Pendant la période considérée, le Secrétariat a continué de fournir des conseils d'experts et d'aider les États parties à mettre en œuvre leurs programmes visant à développer et à améliorer leurs capacités de protection contre les armes chimiques. À la demande du Gouvernement mexicain et dans le cadre des préparatifs du Sommet du G20, un atelier sur une intervention en cas d'incident mettant en jeu des armes chimiques a été organisé à La Paz, État de Basse Californie (Mexique), en avril de cette année. En outre, à la demande du Gouvernement sri lankais, le cinquième cours national de formation destiné aux premiers intervenants en cas d'incidents mettant en jeu des agents de guerre chimique et des produits chimiques industriels toxiques a été organisé à Colombo (Sri Lanka), également en avril.
106. En collaboration avec le Centre régional d'assistance à la mise en œuvre et à la vérification des accords de maîtrise des armements (RACVIAC) de Rakitje (Croatie), le Secrétariat a organisé en février le neuvième séminaire annuel sur l'application de la Convention, à l'intention des États parties de l'Europe du Sud-Est.

107. En 2012, dans le cadre des activités de renforcement des capacités visées à l'Article X, le Secrétariat a conjointement organisé des cours internationaux de formation à l'assistance et à la protection liés aux offres faites au titre de l'Article X de la Convention avec les Gouvernements de la Chine, de la Finlande, du Pakistan, de la République de Corée, de la République tchèque, de la Serbie, de la Slovaquie et de la Suisse. Je remercie tous les États membres qui ont accueilli ces rencontres et qui ont fourni des contributions en nature aux programmes de formation à l'assistance et à la protection.
108. En coopération avec les États membres, le Secrétariat a également organisé des cours régionaux de renforcement des capacités en Argentine et au Brésil, destinés aux spécialistes qui interviennent suite à des incidents mettant en jeu des agents de guerre chimique et des produits chimiques industriels toxiques.
109. Dans le cadre de l'approche sous-régionale adoptée par le Secrétariat, deux réunions de planification des projets de renforcement des capacités en matière de protection, destinées aux États parties, l'une en Amérique centrale et l'autre en Afrique australe, ont été organisées au Honduras et en Namibie, respectivement. Les autres activités concernant les projets des sous-régions de l'Afrique, à savoir l'Afrique australe et l'Afrique de l'Ouest, ont également été lancées en 2012. La réunion de planification du projet de l'Afrique australe a été suivie par un cours de formation, destiné aux instructeurs, organisé en Afrique du Sud. Un cours de base a été organisé en Serbie avec l'appui technique de ce pays. Un cours de perfectionnement destiné à la sous-équipe des Caraïbes a également eu lieu à la Barbade en début d'année. Je tiens à remercier les gouvernements et institutions hôtes ainsi que les Gouvernements de la Norvège et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord qui ont fait des contributions volontaires pour financer ces projets sous-régionaux.
110. Un cours de formation à l'assistance médicale d'urgence a été organisé au Centre ukrainien scientifique et pratique des soins médicaux d'urgence et de la médecine des catastrophes de l'Académie nationale de médecine de formation postdoctorale à Kiev (Ukraine), en mai.
111. Le premier cours OIAC de formation des instructeurs à l'assistance et à la protection a été organisé par le Secrétariat technique à La Haye du 12 au 16 novembre pour des instructeurs, spécialisés dans les urgences chimiques, provenant de 27 États membres. Le cours était le premier du genre présenté au siège de l'OIAC. Les participants ont assisté à des cours théoriques et pratiques et ont pu tirer parti du large éventail d'expériences et de compétences dont disposent les différentes divisions du Secrétariat. Le Secrétariat continuera à développer ce concept et à tirer pleinement parti des compétences disponibles au profit des programmes d'assistance et de protection contre les armes chimiques.
112. En résumé, 14 activités internationales de renforcement des capacités et 2 événements parallèles sur l'assistance et la protection, tenus en marge de la soixante-neuvième session du Conseil exécutif et pendant la présente session de la Conférence, ont été organisés par le Secrétariat technique en 2012. Ces activités ont permis à l'OIAC de renforcer et d'améliorer les compétences de 269 ressortissants d'États parties à différents niveaux de formation : formation de base, formation perfectionnée, formation aux techniques de laboratoires et médicales, et formation de remise

à niveau. Les États parties ont également mieux pris conscience de l'importance de l'application des dispositions de la Convention relatives à l'assistance et à la protection et ils ont pu procéder à des échanges de vues sur les défis qui attendent l'Organisation en la matière. Nous sommes convaincus que, de concert avec les États parties, nous serons en mesure de formuler des recommandations pertinentes et pratiques pour l'avenir.

113. Je tiens à remercier le Gouvernement monténégrin d'avoir accueilli le treizième atelier annuel de coordination de l'assistance et de la protection en vertu de l'Article X de la Convention, qui s'est déroulé à Tivat (Monténégro). Le rapport de synthèse de cet atelier contient des recommandations importantes pour les activités que le Secrétariat entreprendra l'année prochaine en matière d'assistance et de protection. Dans le même esprit, la dixième réunion du Réseau de protection se tiendra à La Haye du 11 au 13 décembre; des recommandations importantes pour les travaux de l'Organisation en la matière devraient être formulées.
114. En 2012, le Secrétariat a créé le Fonds d'affectation spéciale pour le Réseau international d'appui aux victimes d'armes chimiques, conformément à la décision C-16/DEC.13 du 2 décembre 2011. Dans ce contexte, une contribution volontaire a été reçue du Gouvernement iranien. Le Secrétariat, en collaboration avec les États parties, a commencé à mettre en œuvre cette décision. Plusieurs idées sont à l'étude pour rendre ce réseau opérationnel. Je tiens à encourager les États parties à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de mesures en faveur des victimes d'armes chimiques, conformément à la décision C-16/DEC.13.

#### Contribution de l'OIAC à la lutte mondiale contre le terrorisme

115. En 2012, le Secrétariat a continué d'appuyer le Groupe de travail à composition non limitée du Conseil sur le terrorisme et a maintenu ses contacts et ses échanges avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales actives dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et de la non-prolifération. Le Secrétariat a continué d'appuyer la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU en participant aux travaux de l'Équipe spéciale des Nations Unies de lutte contre le terrorisme.
116. Le Groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme a continué de délibérer sur les activités du Secrétariat en matière de lutte contre le terrorisme. Dans ma note annuelle sur l'état de la contribution de l'OIAC à la lutte mondiale contre le terrorisme (EC-67/DG.9 du 7 février 2012), j'énumérais les activités engagées en la matière et évoquais notre coopération avec les États parties et les organisations internationales compétentes.

#### Exercice théorique en Indonésie en 2013

117. Vers le milieu de l'année 2013, l'OIAC prévoit d'organiser un exercice théorique en collaboration avec l'Indonésie. Le but de cet exercice sera d'examiner et de mettre en pratique, à tous les niveaux gouvernementaux, les processus de prise de décisions et d'échange d'informations, ainsi que les conditions nécessaires à la bonne coordination et réception de l'aide des acteurs nationaux et internationaux en matière de gestion des conséquences d'un événement chimique.

## **Sûreté et sécurité chimiques**

118. Le Secrétariat a continué de mener des activités dans le domaine de la sûreté et de la sécurité chimiques, y compris dans le domaine du renforcement de la sûreté et de la sécurité des sites d'usines chimiques. Les 7 et 8 juin de cette année, le Secrétariat a organisé une réunion d'experts sur la sûreté et la sécurité chimiques dans le but d'étudier le rôle que l'OIAC pourrait jouer dans ce domaine. La réunion était organisée dans le cadre du suivi de la Conférence de l'OIAC sur la coopération internationale et la sûreté et la sécurité chimiques qui s'est tenue en septembre 2011 à titre de contribution à l'Année internationale de la chimie. Cette réunion a rassemblé 20 experts d'horizons professionnels différents dans le domaine de la sûreté et de la sécurité chimiques, représentant un large éventail d'opinions, ainsi que des membres de l'Équipe spéciale du Secrétariat chargée de la sûreté et de la sécurité chimiques. Les discussions d'experts ont été nourries et fructueuses et ont permis de dégager des idées et des recommandations intéressantes qui ont été incorporées dans le "Résumé informel du Secrétariat technique". Les États membres peuvent se procurer ce document sur le serveur externe. À plus long terme, il sera important de continuer à améliorer le cadre conceptuel du rôle de l'OIAC dans ce domaine.

### La sûreté et la sécurité dans les usines chimiques et lors du transport de produits chimiques

119. Avec le développement rapide et la pénétration de la production industrielle chimique dans de nouvelles régions du monde, le renforcement de la sécurité en matière de fabrication, transport et utilisation à des fins légitimes de produits chimiques prend une importance croissante.

### Réunion internationale sur la sûreté et la sécurité

120. Les 8 et 9 novembre 2012, une réunion internationale sur la sûreté et la sécurité chimiques s'est tenue à Tarnów (Pologne). La réunion a permis de confirmer l'utilité du soutien constant et attentif que l'OIAC apporte au renforcement des capacités nationales de lutte contre l'utilisation abusive de produits chimiques toxiques et à la sûreté et à la sécurité des installations et du transport de produits chimiques. Je tiens à remercier toutes les parties qui ont apporté leur soutien aux activités visant à améliorer la sûreté et la sécurité chimiques et je salue l'initiative polonaise visant à lancer les activités du Centre international pour la sûreté et la sécurité chimiques à Tarnów.

## **Dialogue avec l'industrie chimique**

121. L'industrie chimique est un acteur clé de la Convention. Les domaines d'intérêt commun et de coopération entre l'OIAC et l'industrie couvrent un vaste éventail d'activités, notamment la vérification de l'industrie, la sûreté et la sécurité chimiques, la prévention de l'utilisation abusive de produits chimiques toxiques à des fins interdites par la Convention et les progrès scientifiques et technologiques pertinents.
122. Au cours de cette année, j'ai entretenu une correspondance avec le Président du Conseil international des associations chimiques au sujet de la redynamisation du dialogue entre l'OIAC et l'industrie chimique. Des représentants du Secrétariat

et du Conseil international des associations chimiques élaborent actuellement les modalités pratiques d'une telle redynamisation. Je tiens à souligner l'importance d'un dialogue ouvert et sans exclusive dans lequel l'industrie chimique mondiale est représentée et qui, par conséquent, inclut des représentants de l'industrie des pays dont l'association de l'industrie n'est pas membre du Conseil international des associations chimiques.

123. Le dialogue avec les diverses associations de l'industrie du monde entier peut également être renforcé. En outre, le Secrétariat peut inviter des représentants de l'industrie chimique à participer plus fréquemment aux événements organisés par l'OIAC et réciproquement. Enfin, les contributions des experts de l'industrie aux travaux du Conseil scientifique et de ses groupes de travail temporaires peuvent encore être améliorées. J'encourage les États parties à garder ces éléments à l'esprit lorsqu'ils présentent des candidatures pour siéger au Conseil scientifique.

### **Universalité et relations extérieures**

124. La Conférence est saisie du "Rapport annuel sur la mise en œuvre du plan d'action pour l'universalité de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques pendant la période du 16 septembre 2011 au 15 août 2012" (EC-70/DG.14 C-17/DG.13 du 18 septembre 2012).
125. Comme vous le savez, l'Organisation compte aujourd'hui 188 États parties. Enregistrant l'un des taux les plus rapides d'adhésion à un instrument international de désarmement et de non-prolifération et couvrant 98 % de la population mondiale, la Convention est proche de l'universalité. Notre objectif commun d'un monde libéré des armes chimiques ne peut toutefois être atteint que si la Convention est effectivement universelle. Parvenir à l'universalité demeure donc la priorité de l'Organisation. En 2012, le Secrétariat a continué de mener diverses activités visant à encourager les huit États non parties restants à adhérer à la Convention.
126. Au cours du premier semestre de 2012, j'ai rencontré – y compris en marge des événements organisés par l'OIAC – plusieurs représentants d'États non parties afin d'examiner la question de leur adhésion à la Convention le plus rapidement possible. Tout au long de l'année, j'ai tenu des consultations bilatérales avec des hauts fonctionnaires de plusieurs États non parties, notamment l'Angola, le Myanmar, la Somalie et le Soudan du Sud; j'ai encouragé ces pays à adhérer à la Convention dès que possible. Le Myanmar – État signataire – a accepté de recevoir une mission d'assistance technique du Secrétariat qui devrait être dépêchée au début de l'année prochaine afin d'aider ce pays à ratifier la Convention. Le Secrétariat a également pris contact avec les autorités sud-soudanaises au sujet d'une mission d'assistance technique dans ce pays.
127. Comme les années précédentes, le Secrétariat a invité des représentants des États non parties à participer aux activités organisées par l'OIAC et a parrainé la participation de trois représentants du Myanmar à deux événements organisés en Asie. À cet égard, je souhaite la bienvenue aux représentants des États non parties qui sont présents à cette session de la Conférence.



128. La Conférence d'examen (2010) des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ("la Conférence d'examen du TNP"), qui s'est terminée en mai 2010, a décidé de convoquer en 2012 une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Elle a également demandé à l'OIAC et à d'autres organisations internationales compétentes de préparer, pour cette conférence, des documents d'information sur les "modalités devant régir la zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive et leurs vecteurs, compte tenu des travaux précédemment entrepris et de l'expérience acquise" [(NPT/CONF.2010/50 (Vol.1)].
129. Au cours d'une visite en Finlande en décembre 2011, j'ai rencontré M. Jaakko Laajava, Sous-Secrétaire d'État de la Finlande, qui a été nommé facilitateur pour la conférence prévue sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive<sup>8</sup> au Moyen-Orient. Les contacts entre son équipe et le Secrétariat ont été maintenus et le Secrétariat a fourni au facilitateur, sur sa demande, un document d'information. Le Secrétariat a également appuyé les activités entreprises dans le cadre de cette initiative tout au long de la période considérée.
130. Depuis la dernière session de la Conférence, j'ai poursuivi mes visites bilatérales dans des États parties et j'ai pris la parole dans des enceintes internationales et scientifiques au nom de l'OIAC. Parmi mes engagements officiels, on peut notamment citer les suivants : au début de l'année, je me suis rendu à Islamabad (Pakistan) où j'ai rencontré la Ministre fédérale des affaires étrangères, S. E. Mme Hina Rabbani Khar, et où j'ai pris la parole devant l'Institut des études stratégiques. Dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence d'examen, j'ai prononcé un discours lors d'un atelier intitulé "Tendances de la science et de la technologie intéressant la Convention sur l'interdiction des armes chimiques", organisé par l'Union internationale de chimie pure et appliquée en février. J'ai également prononcé un discours au Centre James Martin des études sur la non-prolifération de Monterey, État de la Californie (États-Unis d'Amérique), et devant la Société royale de chimie à Bruxelles (Belgique) en février et mars. Le 22 mai, je me suis rendu au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour prendre la parole devant la 15<sup>e</sup> Conférence internationale sur la démilitarisation des armes chimiques. J'ai également effectué une visite bilatérale en Australie fin juillet, où j'ai rencontré le Ministre des affaires étrangères et Sénateur, M. Robert Carr, ainsi que des hauts fonctionnaires du Gouvernement. En octobre, la Directrice générale adjointe m'a accompagné à Bruxelles pour rencontrer des ambassadeurs non résidents des États parties. Le mois dernier, je me suis rendu au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour prendre la parole devant la Conférence de Wilton Park intitulée "La Convention sur l'interdiction des armes chimiques : la troisième Conférence d'examen et au-delà".
131. La Directrice générale adjointe a également participé à plusieurs rencontres bilatérales, notamment le 6 décembre de l'année dernière, où elle a pris la parole devant la septième Conférence d'examen de la Convention de 1972 sur les armes biologiques et à toxines, au nom de l'OIAC. En début d'année, elle a ouvert un atelier sur l'Article XI, tenu en Chine, où elle a prononcé une allocution au nom de l'OIAC, et elle s'est rendue en Fédération de Russie à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Direction fédérale de la sûreté du stockage et de la destruction des armes chimiques.

---

8

Sans objet en français.

Début octobre, la Directrice générale adjointe a également participé à une table ronde de haut niveau intitulée "Échange avec le Haut Représentant et d'autres responsables de haut niveau dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement" dans le cadre de la Première Commission de la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. Fin octobre, la Directrice générale adjointe a assisté à un exercice d'enquête sur une allégation d'emploi qui s'est tenu en Serbie.

132. En outre, nous avons eu le plaisir d'accueillir des visiteurs de marque au siège de l'OIAC, notamment le Président de la Turquie, S. E. M. Abdullah Gül et le Président du Sénégal, S. E. M. Macky Sall. J'ai également reçu le Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, S. E. M. Elmar Mammadyarov; le Secrétaire aux affaires étrangères du Népal, S. E. M. Durga Prasad Bhattarai; le Ministre de l'économie de la République slovaque, S. E. M. Thomáš Malatinský; le Ministre des sciences et des technologies de l'Iraq, S. E. M. Abdul Karim Ali Yasin Al-Samarra; le Vice-Ministre des affaires étrangères du Canada, S. E. M. Morris Rosenberg; ainsi que la Sous-Secrétaire d'État par intérim à la maîtrise des armements et à la sécurité internationale des États-Unis, Mme Rose Gottemoeller.

Dialogue avec des représentants de milieux universitaires, de groupes de réflexion et d'organisations non gouvernementales

133. Les 5 et 6 juin de cette année, l'OIAC a organisé une réunion de réflexion avec 16 représentants de groupes de réflexion sur la Convention, de milieux universitaires ainsi que d'organisations non gouvernementales, afin de discuter des possibilités d'intensifier l'interaction entre l'OIAC et les institutions concernées. Les débats entre experts ont été nourris et fructueux et ont débouché sur des propositions et recommandations intéressantes à cet égard. Un résumé des principaux points de la réunion a été mis à la disposition des États parties sur le serveur externe. Cinq événements réunissant des ONG doivent se tenir en marge de la présente session de la Conférence.

Douzième atelier d'initiation du personnel diplomatique

134. Le 16 novembre, le Secrétariat a tenu le douzième atelier consécutif d'initiation à l'intention du nouveau personnel diplomatique, au siège de l'OIAC à La Haye. Plus de 60 participants provenant de 44 pays ont assisté à cet événement d'une journée qui a donné un aperçu des aspects fondamentaux de la Convention et au cours duquel des exposés ont été présentés sur les domaines clés des travaux de l'OIAC.

Troisième édition annuelle du Programme d'été sur le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive dans un monde en mutation

135. Du 2 au 7 septembre, le T.M.C. Asser Instituut, en collaboration avec l'OIAC, a organisé la troisième édition annuelle du Programme d'été sur le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive dans un monde en mutation. Ce programme est destiné aux étudiants diplômés et aux professionnels et a pour but d'approfondir leur compréhension de la diplomatie du désarmement multilatéral ainsi que des traités et instruments multilatéraux en matière de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive. En plus du travail normal en salle

de classe, le programme de cette année a offert une occasion unique aux participants de visiter des installations industrielles, de formation et de recherche.

#### Journée internationale de La Haye

136. Le 23 septembre, le Secrétariat technique a ouvert ses portes au public pour la cinquième année consécutive dans le cadre de la Journée internationale de La Haye. L'événement a attiré 322 visiteurs.

#### Comité du pays hôte

137. À sa onzième session, la Conférence des États parties a adopté une décision (C-11/DEC.9 du 7 décembre 2006) portant création d'un comité des relations avec le pays hôte. La Conférence est saisie de deux rapports de ce comité qui s'est réuni à deux reprises au cours de la période considérée (EC-67/HCC/1 C-17/HCC/1 du 14 février 2012 et EC-70/HCC/1/Rev.1 C-17/HCC/2/Rev.1 du 27 septembre 2012).

#### Accords avec l'OIAC relatifs aux privilèges et immunités

138. Depuis la dernière session de la Conférence, le Conseil a conclu des accords relatifs aux privilèges et immunités entre l'OIAC et quatre États parties, à savoir le Mozambique, le Paraguay, la République démocratique populaire lao et la Thaïlande. En outre, le Conseil a approuvé des amendements à un accord relatif aux privilèges et immunités avec la Bulgarie. En conséquence, grâce à la conclusion de ces nouveaux accords par le Conseil, le nombre d'accords relatifs aux privilèges et immunités conclus par l'OIAC, conformément au paragraphe 50 de l'Article VIII de la Convention, s'élève maintenant à 49.
139. En 2012, des accords relatifs aux privilèges et immunités entre l'OIAC et cinq autres États parties, à savoir l'Albanie, l'Estonie, Maurice, la République tchèque et l'Uruguay, sont entrés en vigueur, portant à 28 le nombre d'accords relatifs aux privilèges et immunités actuellement en vigueur.
140. J'invite tous les États parties à négocier et à conclure un tel accord avec le Secrétariat.

#### Arrangement supplémentaire relatif à l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'OIAC

141. Comme je l'ai déjà évoqué, afin de garantir l'état de préparation du Secrétariat à répondre à une demande du Secrétaire général de l'ONU de mise à la disposition des ressources de l'OIAC dans le cadre d'une enquête sur une allégation d'emploi d'armes chimiques diligentée par l'ONU dans un État qui n'est pas partie à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ou concernant des lieux qui ne sont pas placés sous le contrôle d'un État partie, conformément au paragraphe 27 de la onzième partie de l'Annexe sur la vérification de la Convention, j'ai conclu avec le Secrétaire général de l'ONU un Arrangement supplémentaire relatif à l'application de l'alinéa c du paragraphe 2 de l'Article II de l'Accord régissant les relations entre l'ONU et l'OIAC. Le texte de cet arrangement a été distribué aux délégations et est disponible sur le serveur externe.

142. Comme j'en ai informé le Conseil à sa soixante-dixième session, je tiens à assurer les délégations que, dans le cas d'une telle demande, j'informerai sans retard tous les États parties de cette demande et le Conseil des mesures que le Secrétariat technique entreprend.

### **Questions administratives et financières**

143. Le Secrétariat a mis en œuvre avec succès les normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) comme principes comptables officiels. Le Commissaire aux comptes a émis un avis sans réserve sur les premiers états financiers de l'OIAC établis selon les normes IPSAS pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 (EC-70/DG.1 C-17/DG.4 du 10 juillet 2012 et Corr.1 du 28 septembre 2012). Dans son rapport, le Commissaire aux comptes a également formulé des recommandations afin d'améliorer encore les performances dans plusieurs domaines du Secrétariat technique.
144. Je saisis cette occasion pour remercier le Commissaire aux comptes, M. Dieter Engels (Allemagne), pour le soutien et les conseils que lui et son équipe ont prodigués à l'OIAC.
145. La Conférence est saisie du rapport du Secrétariat sur les recettes et dépenses pour l'exercice jusqu'au 30 juin 2012 (EC-70/DG.2 C-17/DG.5 du 19 juillet 2012 et Corr.1 du 7 septembre 2012). J'attire votre attention sur le fait que le taux de recouvrement des contributions annuelles dues pour 2012, au 23 novembre 2012, s'établit à 95,2 %, par rapport à 96,1 % à la même date l'an dernier. J'encourage les États parties qui n'ont pas encore versé leurs quotes-parts à le faire au plus tôt et en totalité. J'encourage également les États parties qui ont des arriérés et qui ont perdu leurs droits de vote à envisager de conclure des plans pluriannuels de paiement afin de régler leurs quotes-parts dues.
146. Comme à l'accoutumée, dès que la Conférence des États parties aura approuvé le projet de budget-programme annuel, le Secrétariat technique enverra à tous les États membres un avis de mise en recouvrement des quotes-parts, établi selon le barème de l'ONU ajusté pour tenir compte des différences de composition entre l'ONU et l'OIAC. Cette année, l'envoi de ces lettres pourra être légèrement retardé en attendant l'approbation par l'Assemblée générale des Nations Unies, fin décembre 2012, d'un barème révisé des quotes-parts pour les années 2013 à 2015.
147. Depuis que j'ai présenté le projet de budget-programme pour 2013 aux États membres en juillet, des consultations approfondies ont été engagées et le Conseil exécutif a soumis une recommandation favorable à la Conférence.
148. À cet égard, je tiens à remercier tous les États membres dont les contributions constructives ont permis au Conseil, à sa soixante-dixième session, de prendre une décision positive sur le projet de budget-programme pour 2013. Le budget reflète les efforts continus que le Secrétariat technique déploie, dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, pour mieux définir les indicateurs clés de performance et permettre ainsi aux États membres d'évaluer la réalisation des objectifs des programmes.

149. En ce qui concerne les ressources humaines, je tiens à informer la Conférence que, conformément à une décision (C-16/DEC.9 du 30 novembre 2011), adoptée par la Conférence à sa seizième session, de confier au Directeur général l'autorité exceptionnelle de proroger au-delà de sept ans les contrats d'un nombre limité de fonctionnaires, j'ai prolongé les contrats de 22 fonctionnaires s'occupant de la vérification et de l'inspection des activités liées à la destruction.
150. Compte tenu de l'augmentation prévue des besoins de la vérification à partir de 2014, j'encourage les États parties à envisager d'autoriser le Secrétariat à réintégrer d'anciens inspecteurs. Une telle décision serait conforme à la pratique en cours dans d'autres organisations internationales.
151. Le Secrétariat technique a également lancé des initiatives comme le recrutement en fonction des besoins, le traitement sans support papier des indemnités du personnel, un programme d'accueil et d'initiation des nouveaux fonctionnaires et un nouveau système en ligne de gestion des performances. L'objectif de ces changements est d'améliorer le bon fonctionnement du Service des ressources humaines et de libérer des ressources pour les consacrer à des tâches à plus forte valeur ajoutée pouvant avoir un impact positif sur l'efficacité du fonctionnement du Secrétariat technique.
152. M. Krzysztof Paturej, Directeur du Bureau des projets spéciaux, terminera son mandat à la fin de l'année. Je le remercie pour la contribution qu'il a apportée aux travaux du Secrétariat et je forme des vœux pour ses projets futurs.
153. Depuis la dernière session de la Conférence, plusieurs collègues ont pris leurs fonctions dans des postes de direction du Secrétariat. Dans ce contexte, je souhaite la bienvenue à M. Alberto Dojas (Argentine), Conseiller juridique; à M. Marcelo Kos (Brésil), nouveau Directeur de la Division de l'inspection; à M. Mark Albon (Afrique du Sud), Directeur de la Division de la coopération internationale et de l'assistance; et à M. Konstantin Gavrilov (Fédération de Russie), Directeur du Secrétariat des organes directeurs.
154. Voilà qui conclut mon rapport.

- - - 0 - - -